JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 29 DÉCEMBRE 1893

UNE LEÇON

Quand un Français, visitant les forts allemands, s'approche trop près des batteries, ou paraît examiner avec une trop grande attention les ouvrages de défense, il peut être sûr d'avoir à ses trousses, en quelques instants, toute une meute de policiers qui l'assaillent avec une violence toute teutonne. Heureux encore si notre compatriote peut s'en tirer avec quelques horions, sans être envoyé, sous inculpation d'espionnage, dans une forteresse allemande pendant un certain nombre d'années.

Chez nous, il en est très différemment, hélas ! Nos lecteurs connaissent ce fait, rapporté il y a quelques jours par le *Petit Marseillais* et qui a produit une profonde et légitime émotion. Un journaliste anglais a pu tout dernièrement obtenir la permission de visiter l'arsenal de Toulon dans ses plus petits détails ; il a pu, sans être inquiété, recueillir tous les renseignements qui lui étaient nécessaires sur le fonctionnement de cette grande usine maritime où s'apprête le matériel de la guerre future ; il a pu se livrer à une étude approfondie sur les moyens de défense du port, de l'arsenal et de la rade, dont tous les secrets lui étaient dévoilés par son guide, le capitaine du yacht *Prince-de-Monaco*, d'origine anglaise, et dont le navire était autorisé, par une étrange complaisance du gouvernement, à exécuter certaines réparations urgentes dans les bassins du port militaire.

Ainsi donc voilà deux étrangers, l'un marin, l'autre journaliste, qui ont pu, pendant plusieurs jours, espionner à leur convenance notre plus grand port de guerre, et ces étrangers étaient deux Anglais ! Bien plus, si l'on en croit une information de la *Justice* à ce sujet, le reporter britannique serait même parvenu à se procurer certains documents importants dont on lui aurait laissé le temps de prendre copie !

Il est vrai que lorsqu'on connaît, — cela est à peine croyable, — la facilité avec laquelle le public profane peut pénétrer dans nos ministères et nos administrations, quand on pense que le modèle du fameux détonateur de Bourges, dont il fut tant question lors du procès Turpin-Triponé, se trouvait au ministère de la guerre dans un tiroir fermant à peine et que tout le monde pouvait ouvrir avec la plus grande facilité; quand on pense à l'insouciance dont nous faisons preuve à l'égard des officiers allemands qui pratiquent chez nous l'espionnage sous toutes ses formes, on n'est pas trop étonné encore de voir que les arsenaux maritimes ne sont pas mieux gardés que les administrations militaires, et que les mêmes négligences s'y produisent de la même façon.

Il faut pourtant que cela ait un terme, si nous ne voulons pas finir par passer pour des imbéciles. A Toulon, on ne délivre les permis pour visiter l'arsenal qu'avec de grandes précautions, lorsqu'il s'agit de Français. C'est un lieutenant de vaisseau qui est chargé de signer ces permis, il le fait avec une parfaite circonspection, et les personnes ainsi admises dans l'arsenal doivent être guidées par un homme dépendant de l'administration maritime de Toulon.

Il paraît que, lorsqu'il s'agit d'un journaliste étranger, qui peut être un espion, toutes ces formalités, parfaitement naturelles, d'ailleurs, sont supprimées. Sans aucun renseignement préalable, on lui donne un permis, on l'autorise à fureter partout sans lui imposer la surveillance d'un employé quelconque. Aussi ne faut-il pas être surpris qu'il use de cette liberté et parfois qu'il en abuse.

Espérons que ce qui vient de se passer là-bas nous servira de leçon pour l'avenir. Fermons un peu mieux les portes et les tiroirs de nos ministères, et quant aux arsenaux, quant aux fortifications de nos ports militaires, interdisons-en purement et simplement l'accès à tout individu étranger à l'armée, ou bien ne délivrons les permis de visite qu'avec la plus grande attention, et faisons accompagner chaque visiteur par un fonctionnaire du port, ou par un sous-officier de garde, qui aura pour rôle d'empêcher toute indiscrétion de la part des gens trop curieux qui veulent mettre leur nez où ils n'ont que faire.

Que le nouveau ministre de la marine prenne immédiatement des dispositions très énergiques pour qu'un scandale pareil à celui que nous signalons ne se reproduise plus. C'est pour lui une obligation absolue, et il commettrait un véritable crime de lèse-patrie en y manquant.

H. DE L.

LE MOUVEMENT SOCIALISTE

Les candidats socialistes aux élections sénatoriales. -- Les progrès du collectivisme. -- La question de la Bourse du Travail. -- La situation en Italie

(*D'un correspondant particulier*)

Paris, 28 décembre. — Il n'y a, jusqu'à présent, que quatre candidatures socialistes, posées aux élections sénatoriales : ce sont celles de M. Thivrier dans l'Allier ; Théron, ancien député, et Paul Narbonne, ancien conseiller général, dans l'Aude; Longuet dans la Seine. D'après les derniers renseignements, seul M. Thivrier, qui sera porté sur une liste comprenant deux radicaux, paraît à peu près sûr d'être élu.

Dans l'Aude la situation électorale est modifiée complètement par suite du décès de M. Lades-Gout, sénateur opportuniste sortant, qui devait être candidat avec M. Théron; les socialistes n'obtiendront guère plus de 200 voix. Enfin dans la Seine la lutte sera très vive entre MM. Floquet, Muzet et Longuet.

* * *

L'agitation socialiste continue toujours; réunions et conférences se succèdent dans tous les coins de la France. Un fait digne de remarque : c'est que la tendance de toutes les fractions du parti socialiste à se rapprocher de la fraction collectiviste a été accélérée par la bombe de Vaillant.

Blanquistes et allemanistes ne peuvent plus continuer à prêcher simplement la Révolution sociale, ils sont obligés d'appuyer leurs déclamations par des arguments, et ces arguments ils sont obligés de les puiser dans la doctrine collectiviste qui a sur les doctrines sociales l'avantage, si on peut appeler cela un avantage, d'être non seulement anti-gouvernementale mais encore anti-sociale.

Et ce n'est pas seulement en France que cette évolution se produit. On a vu dans son dernier congrès le parti ouvrier belge adopter entièrement le programme et la tactique des partis ouvriers collectivistes français et allemand.

* * *

Voyant que le gouvernement n'est pas pressé de prendre de décision au sujet de la Bourse du Travail, l'ancien comité général, composé des délégués des syndicats adhérents, vient d'inviter ces derniers à délibérer sur une proposition demandant que les syndicats et groupes corporatifs ainsi que les fédérations versent cinq centimes par membre adhérent et par mois, pour le fonctionnement de la Bourse. On statuera le jeudi 11 janvier sur cette proposition qui, si elle est adoptée, pourra produire une somme de deux à trois mille francs par mois, suffisante pour assurer les services de la Bourse et pour permettre au secrétariat de s'installer dans un local plus vaste que celui qu'il occupe actuellement, 80, rue de Bondy.

* * *

En Italie, l'agitation républicaine et socialiste prend des proportions inquiétantes et, si j'en crois une lettre adressée par un membre du Parlement italien à un député radical français, lettre que j'ai eue entre les mains aujourd'hui, de graves événements se préparent. Je vous donne ci-après un extrait textuel de cette lettre.

» Dans un manifeste adressé au peuple italien la semaine dernière, Cavalloti demande au ministère Crispi: Pas d'impôts nouveaux, diminution des dépenses militaires et réduction de la liste civile.

» Quant à Crispi, malgré sa hâblerie sicilienne, il se pourrait bien qu'il vît se vérifier les paroles prophétiques de Mazzini : M. Crispi sera le dernier ministre de la monarchie italienne.

» Malgré la trêve de Dieu demandée par l'ami de Bismarck les *fasci* continuent leur mouvement révolutionnaire en Sicile, les organisations républicaines font une propagande acharnée dans toute la péninsule et invitent le peuple à prendre les armes plutôt que de payer un supplément d'impôt, si minime soit-il. »

La lettre se termine par cette déclaration : « Si Crispi veut appliquer son programme, la monarchie italienne court le risque de sombrer dans une révolution. »

L'amitié de Guillaume coûtera cher au roi Humbert.

PHILIPPE SOURD.

LA NOUVELLE-ORLÉANS
EN 1892-1893

Le commerce général de la Nouvelle-Orléans pendant l'exercice 1892-93 (1er septembre 1892 — 31 septembre 1893), a été de : 479.819.877 dollars ou 2.519.054.354 francs, soit une diminution sur l'année précédente de 502.349.720 francs. Cette diminution est due surtout à la faible exportation et à l'abaissement des prix du coton dans le courant de l'année. Elle est due aussi au mauvais état général des affaires. Le commerce du lard, jambon et porc, pommes, beurre, graines de coton et ses produits, maïs, viande salée, farine, œufs, oignons, pommes de terre, a diminué. Et les augmentations à noter sont seulement dans le commerce des peaux, foins, sucre, mélasses et riz.

Le total des produits et marchandises entrés à la Nouvelle-Orléans, pendant l'année 1892-93, est en diminution sur celui de l'année précédente d'une somme de 213.125.416 francs.

Le total des entrées de 1892-93 est de 1 milliard 303,196,385 francs, alors que le total des entrées de l'année 1891-92 avait été de 1,516,337,549 fr. 50.

Le total des produits et marchandises sortis de la Nouvelle-Orléans pendant l'année 1892-93 est en diminution sur l'année précédente d'une somme de 289,208,293 fr. 50.

Le total des sorties de 1892-93 est de 1,215,857,968 francs alors que le total des sorties de l'année 1891-92, avait été de 1,505,066,262 fr.

L'importation française à la Nouvelle-Orléans s'est élevée en 1892-93 à la somme de 3,348,828 francs.

L'exportation pour la France s'est élevée à la somme de 99,377,098 francs.

120,000 boisseaux de blé ont été expédiés à Marseille et 237,009 à Saint-Louis-du-Rhône.

Le mouvement de la navigation de ce port pour l'année 1892-93 a été supérieur à celui de l'année précédente comme il résulte du tableau suivant :

Tableau du mouvement de la navigation du port de la Nouvelle-Orléans

	Année 1892-93		Année 1891-92	
	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage
Entrée....	1.231	1.566.642	1.121	1.461.313
Sortie....	1.239	1.438.561	1.104	1.440.315
Totaux..	2.470	3.005.204	2.225	2.901.628

Il résulte donc, pour 1892-93, une augmentation de 245 navires et 103,575 tonneaux.

Comme les années précédentes, le pavillon britannique est celui qui a fréquenté le plus le port de la Nouvelle-Orléans pendant le dernier exercice. Il représente, à lui tout seul, un tonnage de 1,118,465 supérieur à celui de tous les autres pavillons réunis.

Le pavillon allemand est aussi représenté par des navires de fort tonnage; les suédois et les norvégiens, au contraire, sont généralement plus petits.

La navigation à vapeur continue à remplacer peu à peu la navigation à la voile.

Dans le cours du dernier exercice, la navigation française a été représentée à la Nouvelle-Orléans seulement par 26 navires, soit un tonnage de 69.042, alors qu'il a été expédié de ce port à destination de France 108 vapeurs, presque tous chargés de coton, de grains ou de bois. Le fret pour la France est considérable, mais paraît négligé par notre marine marchande, car il est à remarquer que les marchandises à destination de France sont en majeure partie transportées par les vapeurs anglais.

(Rapport de M. G.-B. d'Anglade, consul de France).

LES TROUBLES D'AIGUES-MORTES
devant la Cour d'assises de la Charente

DEUXIÈME AUDIENCE

Angoulême, 28 décembre. — L'audience d'aujourd'hui est ouverte à neuf heures un quart. On entend les derniers témoins qui déposent sur les faits reprochés à Constant.

Le gendarme Trescat affirme avoir vu l'accusé en face de la maison Granier à « Quarante-Sous » qui pénétrait à travers les chevaux et s'élançait sur les Italiens qu'il frappait avec violence. « A mort les Italiens ! » criait-il, « Il faut les tuer ! »

Quelques commerçants ou employés d'Aigues-Mortes, interrogés, déclarent n'avoir point vu Constant marchant en tête de la colonne des manifestants.

Constant nie avoir tiré sur les blessés.

M. le procureur général donne lecture de la déposition du témoin Rouget, empêché de venir à l'audience pour cause de maladie.

D'après ce témoin, ce serait bien Constant qui aurait tiré sur les Italiens.

Buffard, dit « le Kroumir, » est accusé d'avoir, sous les murs d'Aigues-Mortes, achevé à coups de trique deux blessés tombés près des remparts.

« J'étais excité par la boisson et par la foule, dit l'accusé, je regrette ce que j'ai fait. »

M. Advenier, vice-consul d'Italie à Aigues-Mortes, dépose que, malgré les réquisitions du préfet du Gard, on ne put réussir à faire ouvrir la maison Granier pour y mettre à l'abri les Italiens pourchassés par les assaillants.

Le témoin a vu l'accusé Lantier, journalier à Aigues-Mortes, qui lançait des pierres sur les Italiens acculés contre le portail de la maison Granier. Il excitait les gens armés de gourdins à en finir avec les Italiens.

Lantier reconnaît s'être trouvé devant le portail, mais il nie avoir lancé des pierres.

On entend ensuite le témoin Astier, étudiant, qui dit avoir vu un individu vêtu d'une chemise rose et d'un bonnet rouge qui tirait des coups de revolver à bout portant sur des blessés, il ne l'a pas reconnu.

D'autres témoins déclarent avoir parfaitement vu le *Kroumir* assommant les Italiens.

« Oui, dit l'accusé, j'ai avoué, je subirai la peine, mais il est faux de dire que vous m'avez vu, s'écrie-t-il, en s'adressant à l'un des témoins, car c'est par moi que vous avez appris l'acte que je déplore si sincèrement aujourd'hui. » (Mouvement.)

Le Kroumir fond en larmes; il est secoué sur son banc par des spasmes violents.

On interroge après Florentin Blanc ou Jean Florentin. L'accusation lui reproche d'avoir, le 17 août, à la Fangouse, été remarqué parmi les plus exaltés. Blanc nie énergiquement tous les faits qui lui sont reprochés.

Le président rappelle qu'il a de mauvais antécédents; il a subi cinq condamnations pour banqueroute, outrages publics à la pudeur, escroquerie, mendicité et vagabondage.

Le brigadier Gineyat a vu Blanc, le 17 à la Fangouse, porter à tour de bras un coup de bâton sur la tête d'un Italien. De son côté, le brigadier Laporte dit que l'accusé frappait au quartier des Quarante sur un Italien qui cherchait à sortir du fossé où on l'avait précipité.

Le capitaine de gendarmerie Cabley raconte les scènes de désordres qui se produisirent. « Les douaniers et nous dûmes passer toute la nuit à protéger la boulangerie de la Neuve-Fontaine où s'étaient réfugiés un grand nombre d'Italiens. Vers neuf heures et demie, dit-il, un de mes brigadiers m'avertit qu'une bande de trois cents individus armés de gourdins, de branches d'arbres, de manches de pelles, s'était formée et prenait le chemin du salin de la Goujouse et de la Fangouse sur lequel travaillaient de nombreux ouvriers italiens.

»Je me portai dans cette direction avec vingt-cinq gendarmes à cheval, cherchant à gagner de vitesse les manifestants à la Fangouse. Je fis enfermer les Italiens dans le bâtiment affecté à leur logement, espérant ainsi les protéger avec plus d'efficacité contre la foule.

» Celle-ci, furieuse, exaltée, enivrée, organisa alors le siège de la maison. Elle brisa les fenêtres à coups de gourdin, démolit le toit, porta des coups de bâton aux Italiens, leur lança des pierres et des tuiles.»

Le capitaine Cobley dit qu'il n'obtint un peu de calme qu'en promettant aux ouvriers français de conduire sous son escorte les ouvriers italiens à la gare d'Aigues-Mortes. On se mit en marche. 80 ouvriers italiens sont placés sous la sauvegarde de 25 gendarmes, la foule qui les entoure semble apaisée; mais à 1,000 ou 1,500 mètres de « Quarante-Sous », le cortège fut rejoint par une bande venant de cette ville.

Cette bande se jeta sur les Italiens; les coups pleuvaient sur eux: des coups de fusils furent tirés et un certain nombre furent blessés dont deux ou trois mortellement. D'autres parvinrent à s'enfuir dans la direction des Saintes-Maries. De tous côtés des pierres énormes étaient lancées.

»Ne voyant débordé, je dus, afin de pouvoir continuer ma marche en avant, donner l'ordre de tirer le pistolet en l'air. La foule répondit par le cri : « Fourmies ! » Toutefois elle se dispersa un peu et nous pûmes continuer notre route. On réussit à enfermer les Italiens à la tour de Constance ».

Après audition de deux ou trois autres témoins qui confirment les charges relevées par l'accusation, l'audience est suspendue à midi et renvoyée à deux heures.

AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

L'audience est reprise à deux heures un quart; le défilé des témoins continue.

Les gendarmes se succèdent à la barre; ils déclarent que l'accusé Biblemont était monté sur la toiture de la maison, avec le porte drapeau; il enlevait les tuiles et les jetait sur les Italiens entassés dans le bâtiment.

Sur la route, on l'a vu, plus tard, frappant des blessés.

Au moment où on le conduisait à la chambre de sûreté, il outragea les gendarmes, en les traitant d'assassins.

Biblemont ne nie pas ces faits : « J'ai fait comme les autres », dit-il.

Gédéon Sabatier et Adrien Joubert sont mis ensuite sur la sellette; c'est Sabatier qui, avec trois camarades, a apporté à Aigues-Mortes la nouvelle des troubles qui s'étaient produits le 16 août à la Fangouse; le lendemain il faisait partie de la bande qui se rendit à la Fangouse; Sabatier ne conteste pas ces faits.

Quant à Joubert, il avoue sa présence sur les lieux, mais nie avoir pris part aux bagarres.

Cette partie des débats offre peu d'intérêt, les témoins ne faisant que se répéter.

Les accusés Peytrus Bernier, Jean Vidal, Lotte, Lazare Beauget sont successivement interrogés. Tous nient avoir frappé les Italiens, les avoir jetés dans le canal, ou avoir lancé des pierres.

Les gendarmes et le garde champêtre maintiennent leurs déclarations. Vidal s'écrie : « Les coupables sont partis et les innocents sont ici.

Le témoin Loggiard Carlo, Italien, dépose avec un interprète. Il a vu Lotte frapper ses compatriotes et contribuer à les jeter dans le canal. Il dit ne rien savoir du motif de la première rixe.

Lazare Bauget a montré son œil poché à un gendarme et lui a dit : « C'est un Italien qui m'a blessé hier, il faut que j'en tue un ».

Bauget. — J'ai pu dire cela, mais je n'ai frappé personne.

Le témoin Caramelli dit que la bagarre de la Fangouse a commencé parce que deux Italiens furent surpris lavant du linge dans un baquet d'eau potable par 5 ou 6 Français qui leur tombèrent dessus.

L'accusé Le Cleach était porteur d'un marteau au moment de la bagarre. Le gendarme Trincat l'a vu s'élançant vers le groupe des Italiens et frappant avec son marteau. L'accusé nie énergiquement.

L'accusé Dencausse, déjà interrogé hier, est interrogé de nouveau sur le fait qui lui est reproché d'avoir frappé de deux coups de bâton un Italien blessé et renversé.

Un gendarme témoin de cet acte lui dit : « Vous mériteriez que je vous brûle la cervelle ».

Aux questions du président Dencausse répond que le gendarme se trompe et que ce n'est pas lui qui a frappé le blessé.

L'accusé Nouven nie avoir jeté des pierres. Le vice-consul italien affirme cependant l'avoir vu devant le portail en fer de la maison Granier.

L'abbé Meaugé, curé d'Aigues-Mortes dépose en faveur de Lautier.

« J'ai assisté, dit-il, à toute le scène. Les ouvriers étaient très exaltés. J'ai été aumônier militaire, j'aime beaucoup les ouvriers ; je suis donc resté parmi eux pour les calmer en attendant la troupe qui malheureusement n'est pas arrivée. (Mouvement.)

» J'ai vu tomber les premières victimes sur la place Saint-Louis. Lautier n'y était pas. J'ai donné les secours de mon ministère aux mourants et j'ai dû requérir une charrette pour transporter les blessés à l'hôpital. »

Après cette émouvante déposition, l'audience est levée à 6 heures 30 et renvoyée à demain matin, à 9 heures.

LES ANARCHISTES

Vaillant aux assises

Paris, 28 décembre. — Lors de la visite que lui a faite le conseiller Caze, Vaillant a désigné comme avocat M. Jean Ajalbert, le littérateur bien connu. Celui-ci ignore encore sa désignation et n'apprendra sans doute que par les journaux qu'il a été commis d'office par M. le président des assises pour assister Vaillant.

Paris, 28 décembre. — C'est le 23 décembre dernier que Vaillant a écrit à Me Ajalbert pour le prier de prendre sa défense en cour d'assises. La lettre de Vaillant n'est arrivée à Me Ajalbert qu'hier soir. Sur les conseils de Me Ajalbert qui n'a pas eu le temps d'examiner le dossier de l'affaire, Vaillant va se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation.

Le pourvoi aura pour effet, comme nous l'avons dit, de retarder le jour de la comparution aux assises de l'anarchiste. Ce n'est donc plus le 5 janvier, mais le 14 ou le 15 janvier que l'affaire Vaillant viendra devant la cour d'assises de la Seine. C'est décidément le procureur général Bertrand qui soutiendra l'accusation.

Vaillant se présentera aux assises sous l'inculpation de destruction d'édifice et de tentative d'assassinat.

L'attentat contre M. Georgewitch

M. Meyer compte transmettre bientôt au procureur de la République le dossier de l'affaire Léauthier, l'anarchiste inculpé de tentative d'assassinat sur la personne de M. Georgewitch.

Tentative criminelle à l'Opéra

Paris, 28 décembre. — La *Lanterne* reproduit, d'après une agence, l'information suivante dont elle lui laisse toute la responsabilité:

« On s'est aperçu dimanche soir, à l'Opéra, un quart d'heure avant la répétition générale de *Gwendoline*, l'opéra d'Emmanuel Chabrier, que la chaîne qui soutient le lustre avait été sciée en deux endroits. Les maillons étaient atteints à peu près jusqu'à la moitié de leur diamètre.

» On suppose que cette tentative criminelle aura été accomplie par quelqu'un appartenant au petit personnel de l'Opéra. En tout cas la tentative en question ne demandait pas pour son exécution plus de dix minutes. On sait que le lustre est visité chaque jour avant la représentation; c'est en faisant cette visite que l'on a découvert le crime.

» Bien entendu, cette nouvelle a été tenue strictement cachée et ce n'est que par l'indiscrétion d'un machiniste que nous avons pu l'obtenir. »

Ajoutons que partout où nous avons voulu nous renseigner, on nous a répondu ne rien connaître de ce fait.

Paris, 28 décembre. — L'administration de l'Opéra dément absolument l'information publiée par quelques journaux du matin et disant que la chaîne du lustre de l'Opéra avait été sciée.

Les arrestations

L'ouvrier brossier Demonchy, arrêté hier comme anarchiste, était ivre, mais il paraît avoir abandonné depuis longtemps ses dangereuses théories et il ne sera probablement pas opéré de perquisition chez lui.

EN PROVINCE

Menaces contre un ministre

Avignon, 28 décembre. — On recherche en ce moment dans notre arrondissement, un individu signalé par la police parisienne comme étant l'auteur d'une lettre de menaces les plus violentes, adressée à l'un de nos ministres, dans laquelle il déclarait que si on touchait à la tête de Vaillant, celle du ministre était condamnée aussi bien que celle du président des assises qui prononcerait la sentence.

A L'ÉTRANGER

Mons, 28 décembre. — La police croit être sur la trace des auteurs de l'explosion qui a eu lieu le 23 mai à Strepy.

Menaces contre Guillaume de Bismarck

Hanovre, 28 décembre. — Le comte Guillaume de Bismarck, deuxième fils de l'ex-chancelier, président du district gouvernemental du Hanovre, a reçu une lettre dans laquelle on le menace de faire sauter la maison où il habite.

La police a pris des mesures de surveillance.

Madrid, 28 décembre. — Six anarchistes ont été arrêtés à la suite de perquisitions domiciliaires.

Le procès des anarchistes accusés d'avoir voulu faire sauter la Chambre est commencé. Les accusés sont les nommés Debatz, Français; Ferreira da Silva, Portugais; Felipe Munoz, Espagnol.

EN ESPAGNE

Madrid, 28 décembre. — La première audience du procès des anarchistes à Madrid n'a attiré qu'un public peu nombreux. La police était en force. La voiture cellulaire a amené les accusés qui, tous, avaient une tenue correcte et l'air insouciant. Sur une table se trouvent les pièces à conviction : les bombes, les livres, les pamphlets anarchistes, des tableaux représentant les martyrs de Chicago et des couronnes saisies au cercle des travailleurs.

L'affaire excite un peu d'intérêt en raison du rôle de l'agent Munoz dont l'interrogatoire a révélé le profond cynisme et l'insolence. Il a longuement parlé de ses relations avec la police et les autorités pendant qu'il filait les anarchistes, de la promesse qu'on lui avait faite qu'il ne serait pas poursuivi. Le président et le ministère public ont rappelé plusieurs fois à l'ordre Munoz, lui signalant des contradictions dans ses déclarations. Il a maintenu pourtant toutes ses déclarations sur les réunions et les plans anarchistes et le Cercle des travailleurs où il avait été présenté par Desbatz et où il avait connu Ferreiro.

L'interrogatoire de Ferrero a été insignifiant; il a cherché à rejeter toutes les responsabilités sur Munoz.

Desbatz a été plus intéressant, il a avoué qu'il avait consacré toute sa vie à la cause anarchiste et a déclaré que tous les anarchistes étaient d'honnêtes gens ; il a glorifié les martyrs de Chicago. Il a dit qu'il avait écrit des ouvrages anarchistes, mais a nié d'avoir conseillé cet attentat et d'avoir eu connaissance du contenu des bombes que Munoz lui a remises après leur fameux déjeuner.

Le procès durera plusieurs jours.

EN GRÈCE

Athènes, 28 décembre. — Une cartouche de dynamite a été déposée cette nuit à l'hôtel de M. Syngros, le richissime banquier. Elle a fait explosion. Cet attentat a produit une vive émotion.

Les auteurs de cet acte criminel sont restés jusqu'à présent inconnus.

ANECDOTE AMUSANTE

M. Jules Huret, du *Figaro*, a eu l'idée de demander à divers personnages connus des anecdotes amusantes dont ils auraient été témoins. Il s'est d'abord adressé à M. Rochefort, qui lui raconte l'histoire suivante :

« Cependant, le meilleur moyen d'échapper à une situation lugubre étant d'en chercher les côtés gais, je me rappelle avoir passé, pendant la saison dernière, une soirée presque joyeuse à une représentation de Covent-Garden.

» C'est, pour le public anglais, une habitude de suivre sur la brochure l'opéra auquel il assiste et dont il ne com-

BOURSE DE PARIS DU 29 DECEMBRE

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
98 12	3 0/0	...	...	98 22	98 05	98 20
105 32	4 1/2 0/0	...	...	105 27	105 32	105 20
79 35	Italien	...	...	79 ..	78 70	79 83
...	Banq. de France	...	...	..	4083 ..	4095 ..
45 ..	B. d'Escompte	...	...	..	47 ..	46 ..
643	Banq. de Paris	...	...	...	643 .	643 ..
1030 ..	Crédit Foncier	...	...	1033	1030 .	1031 ..
768 ..	Créd. Lyonnais	...	...	...	765	766 .
60 .	Crédit Mobilier	...	...	...	...	60 ..
1 12 .	Lyon	...	...	...	...	1510 ..
1913 ..	Nord	...	...	...	...	1913 ..
16 ..	Panama	...	...	...	...	16 ..
2720 ..	Suez	...	...	2730 ..	2720 .	2725 ..
...	[illegible]as	...	...	...	642 ..	640 ..
650 ..	Autrichiens	...	...	...	...	...
237 ..	Lombards	...	...	237 ..	237 .	237 ..
107 ..	Nord Espagne	...	...	107 ..	108 .	107 ..
148 ..	Saragosse	...	...	148 ..	148 ..	148 ..
533 ..	Méridionaux	...	...	532 ..	533 ..	543 ..
...	Métaux	...	...	...	...	...
509 06	Egypte	...	...	509 06	509 06	509 37
9 1/16	Hongrois	...	...	95 7/8	96 ..	96 3/8
22 72	Turc	...	...	22 75	22 75	22 72
602 18	Banq. Ottomane	...	...	603 12	602 18	602 18
63 5/16	Extérieure	...	...	63 3/32	63 1/8	63 9/32
373 12	Rio-Tinto	...	...	373 31	373 37	373 ..
131 87	Tharsis	...	...	...	...	131 87
19 9/32	Portugais	...	...	...	19 75	19 7/16
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1880	...	...	...	...	...
99 45	Russe consolidé	...	...	99 55	99 55	99 65
83 30	Russe nouveau	...	...	83 35	83 30	83 50
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
490 ..	Dynamite	...	...	...	400 .	491 ..
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	105 ..
107 50	Alpines	...	...	...	123	123 ..
...	Câbles	...	...	68 50	68 75	68 80
68 75	Russe Orient	...	...	...	...	530 ..
325 ..	Impérial	...	...	...	...	68 ..
66 ..	Mobilier espag.	...	...	...	...	...
...	3 0/0 amortiss.	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...
...	Est	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1860	...	...	...	...	...
...	Lille 1863	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (act.)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Cacérès	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Foncières 1883	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Cacérès (act.)	...	...	...	...	...
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Béthune	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest acc.	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig)	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (obl)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 29 DÉCEMBRE

(*par fil téléphonique spécial*)

VALEURS	Compt	Cours précéd.
Lille 60, r. 400	...	113 75
» 63, r. 400	...	138 75
» 68, r. 500	...	513 ..
» 77, r. 500	...	504 .
» 84, r. 400	...	104
» 86, 1/4	...	106
» 87, r. 400	...	104 ..
» 90, r. 500	499 ..	498 ..
Roub.-Tourc.	.	47 .
Amiens	...	119 50
Dép. du Nord	105 50	105 50
Tourcoing 1878	...	510 ..
Armentièr. 86	...	507 ..
Douai, libérée	...	509 ..
» non lib.	...	502 ..
Verley, Decr.	...	1307 50
Ce Platel et Cie	...	500 .
Crédit d. Nord	...	678 75
H. Devillder	...	1102 50
Banq. ré. Nord	...	500 ..
Ce Esc. Roub.	...	...
Gaz de Wazem	...	513 .
Le Nord, ass.	...	2800 ..
Union g. Nord	435 ..	430 ..
St-Sauv. Arras	.	140 ..
Un. lin. Nord	...	140 ..
Constr. Anzin	...	...
Ciments franç	...	270 ..
Estrée-Blanch	...	250 ..
Tramw Nord	...	40 ..
L. Aglart, t. p.	...	500 ..
Id. 375 f.	...	...
Chem Econom	...	517 50
Delgutte et Cie	...	555 ..
Ce Liquid R.-T.	...	...
Eaux Dunkerq	...	500 ..
Tréfilerie	...	1010 ..
Biache-St-V.	...	[illegible]
Denain Anzin.	...	415 ..
Usin Villerupt	...	450 ..

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
OBLIGATIONS		
Tramw. Nord.	...	482 50
Union lin. N.	...	465 ..
Gaz de Wazem	...	523 25
Ch. d. fer Econ.	...	502
Denain Anzin.	...	513 50
Tréfilerie	...	507 50
CHARBONNAGES		
Aniche, 12e	9300 ..	9400 ..
Anzin, 100e d.	...	4400 ..
Blanzy	...	1770 ..
Bruay	...	12000 ..
Bully-Gren., 6e	2630 .	2645 ..
Campagnac	...	605 ..
Carvin	948 75	970 .
Courrières, 10e	3700 ..	3705
Crespin	...	160 50
Douchy	...	2820 ..
Dourges	...	7000 ..
Drocourt, 1/5	...	4750 ..
Escarpelle	3050 ..	3037 50
Epinac	...	620 ..
Ferfay	...	450
Fléchinelle c.5	...	375 .
Fléchinelle	...	500 ..
Lens	...	23735 ..
Liévin	...	9900 ..
Marles 30 0/0	...	13900 ..
Marles 70 0/0	...	13550 ..
Meurchin	4550	4570 ..
Ostricourt	510 .	506 25
Sincey-le-R.	...	3 75
Thivencelles	...	400 ..
Vicoigne et N.	...	17600 ..
OBLIGATIONS		
Bethune 1877	...	483 ..
Blanzy 1876	...	525 ..
Drocourt 1885	...	540 ..
Fléchinelle 37	...	250 ..
Marles 1886	...	506 ..
Liévin 1885	...	506 ..

Marchés de Lille du 29 décembre 1893

SUCRES. — Raffinés n° 4, cote officielle, 113 .. à ... ..; 88 degrés, cote com., 33 50 à .. ..; n° 3, cote com.. .. ...

HUILES. — Huile épurée pour quinquet 72 fr. l'hectolitre, huile de colza 66 fr.

ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible offert 33 25 à .. ..; demandé .. .. à .. ...

Cours de clôture au comptant du 29 décembre

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
98 15 ./.	3 0/0	98 25 ./.
	3 0/0 1891	
98 90 ./.	3 0/0 amortissable	98 65 ./.
105 23 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 50 ./.

Dernière Heure

(*De nos correspondants particuliers, et par FIL SPÉCIAL*)

Un prochain manifeste

Londres, 29 octobre. — La colonie anarchiste de Londres fait en ce moment un manifeste qui sera expédié en France dès qu'on aura fixé le jour du procès Vaillant. Il sortira des presses de l'imprimerie clandestine installée au domicile d'un des réfugiés dans West-Centry, d'une forme très littéraire. Il a été rédigé par un ancien collaborateur du *Père Peinard* qui l'a, du reste, soumis à l'approbation des anarchistes réunis.

Les frais sont payés au moyen de cotisations recueillies dans tous les clubs révolutionnaires.

Quelques membres des plus énergiques du parti sont résolus à venir à Paris, malgré les dangers qu'ils courront, au moment de l'affaire Vaillant. Leur projet n'est pas unanimement approuvé.

Les compagnons craignent en effet un redoublement de sévérité de la part de Scotland-Yard si on se livre à une propagation aussi active.

D'autre part on prévoit de prochaines exécutions de compagnons tous soupçonnés de commerce avec la police.

L'un des suspects est un compagnon arrivé depuis une quinzaine de jours, sous prétexte d'affaires et malgré qu'il ne fût pas inquiété à Paris; un autre installé à Londres depuis quelques années était jusqu'à ces derniers temps expéditeur de placards et de manifestes.

Les anarchistes auraient découvert qu'il vendait à bon prix ses ballots imprimés à la sûreté générale.

Mort du gardien du monument de Turenne

Belfort, 29 décembre. — Georges Breiss, originaire de Colmar, qui, depuis 1892, gardait le monument de Turenne élevé en 1829 à Sasbach (grand-duché de Bade), vient de mourir à l'hôpital de Strasbourg.

On sait que ce monument, une pyramide de granit entourée d'une grille, est élevé sur un terrain qui appartient toujours à la France. C'est notre budget qui paye l'entretien de la pyramide et les appointements du gardien.

C'est une terre française en Allemagne.

Notre marine

On écrit de Toulon à la *Justice* :

« Le voyage que vient d'effectuer en Extrême-Orient la *Nive*, de Toulon démontre une fois de plus l'état lamentable dans lequel se trouve notre matériel naval.

» Ce transport a fait sa dernière traversée dans les plus mauvaises conditions.

» Ses avaries ont été si nombreuses qu'il a dû marcher à la vitesse de dix nœuds, et, dans certains cas, de sept et même de deux nœuds seulement.

» A dire vrai, quand ses machines viennent d'être réparées, ce bateau ne peut habituellement filer que treize nœuds; mais ce maximum de vitesse n'est jamais atteint que pendant quelques jours, une avarie ne manquant jamais de survenir après ce laps de temps.

» C'est ainsi que la *Nive*, dont la machine ne peut lutter contre une mer un peu forte a mis vingt-quatre heures pour se rendre d'Alger au cap Matifou, distant de quelques lieues seulement.

» En Grèce, ce bateau a fait la joie des Anglais, qui s'esclaffaient de rire en le voyant prendre ses mouillages avec la plus extrême difficulté.

» Au cours de la traversée d'Alger à Toulon, une tête de bielle s'est brisée.

» Il y avait à bord une vingtaine d'ouvriers mécaniciens, mais il paraît qu'il ne s'en trouvait, dans ce nombre, que deux ou trois qui sussent leur métier.

» Les autres étaient de simples ajusteurs, des charrons ou des serruriers.

» On comprend que les machines, confiées à des ouvriers aussi peu compétents, ne puissent être soignées comme elles devraient l'être, et il n'y a pas lieu de s'étonner que pendant le dernier voyage de la *Nive*, ses chaudières aient pris feu deux fois au moins. »

Les armements italiens

On mande de Rome à la *Libre Parole* :

« Le gouvernement donne l'ordre d'activer rapidement la fabrication des fusils nouveau modèle, soumis par le général Pelloux à des essais répétés.

» Cet ordre de fabrication immédiate occasionne de grosses dépenses. Pour faire face à ces difficultés financières, le gouvernement effectue une opération de trésorerie à laquelle participent des banquiers influents, qui ont déjà, dans ces derniers temps, rendu un service notoire à l'Etat en amenant cette amélioration des conditions du change constatée sur le marché européen.

» Ces banquiers passent pour être appuyés par les grandes banques de Berlin et de Vienne, et, ajoutons-le sous réserves, par certaines maisons de Paris ».

Manifestation socialiste en Italie

Rome, 29 décembre. — On mande de Naples que, hier soir, on jeta en même temps dans divers théâtres, une grande quantité de carrés de papier rouge portant écrit : « A bas les impôts! Vive la Sicile! Vive le socialisme! » De nombreuses arrestations ont été opérées.

Un incident s'est produit hier soir au théâtre Costanzi. Au moment où la reine, accompagnée du prince de Naples, faisait son entrée à la fin du premier acte, l'orchestre, comme de coutume, exécuta la marche royale. Le public applaudit. Les applaudissements n'avaient pas encore cessé, quand de la galerie, un individu se mit à crier : Vive les fasci ! Vive les martyrs de la Sicile !

Ce cri produisit une vive impression. L'individu, arrêté aussitôt, sera expédié dans sa ville natale.

On assure que si les conditions générales politiques le permettent, M. Crispi ira à Palerme dans les premiers jours de janvier.

L'archiduc Charles-Louis

On télégraphie de Vienne au *Gaulois* :

« Le bruit lancé par la *Gazette de Cologne*, que l'archiduc Othon-François-Joseph, second fils de l'archiduc Charles-Louis, héritier présomptif de la couronne austro-hongroise, aurait attenté à ses jours, à la suite des scènes violentes avec sa femme l'archiduchesse Marie-Josèphe, sœur du roi de Saxe, est absolument controuvé.

» Tout le monde sait que l'archiduc et l'archiduchesse Othon ne vivent pas en bonne intelligence par suite d'incompatibilité de caractère; ils ont cependant un fils, l'archiduc Charles-François-Joseph, né en 1887.

» Inutile de dire qu'il n'a jamais été question d'un divorce qui, du reste, n'est pas admis dans la législation autrichienne. »

La crise viticole dans le Midi

Perpignan, 29 décembre. — Le conseil général des Pyrénées-Orientales s'est réuni sous la présidence de M. Brousse, député, pour s'occuper de la mévente des vins et des moyens d'y remédier.

Après une très vive discussion, au cours de laquelle le préfet a menacé de se retirer, un conseiller ayant dit qu'il fallait recourir aux moyens révolutionnaires pour obliger le gouvernement à venir en aide aux viticulteurs, les vœux suivants ont été adoptés :

1° Application du régime de l'alcool aux vins artificiels sucrés et adultérés, et application d'un droit de douane de cinquante francs sur les fruits secs servant à la fabrication des vins.

2° Suppression des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques.

3° Application du tarif maximum aux vins étrangers.

4° Création rapide de Banques agricoles.

5° Rétablissement du plâtrage des vins jusqu'à quatre grammes de sulfate de potasse par litre.

6° Abaissement des prix de transport des vins.

7° Augmentation des droits de douanes sur les blés et les laines.

8° Si le vin naturel n'est pas protégé contre les produits artificiels, les corps élus des Pyrénées-Orientales se mettront à la disposition de leurs électeurs.

La démission en masse et le refus de l'impôt votés par le meeting de Perpignan et proposés par des divers conseillers ont été repoussés.

Le bureau du conseil général est chargé d'assister à la conférence interdépartementale qui aura lieu à Montpellier, en janvier, pour s'occuper de la mévente des vins.

A la Chambre des Communes

Londres, 28 décembre. — Sir J. Kay Shuttleworth dit que les frais causés par la réparation des avaries peu importantes du bâtiment de guerre la *Resolution* sont évalués à 350 livres.

M. Buxton déclare que le gouvernement n'a aucune nouvelle confirmant les bruits qui ont couru au sujet du capitaine Wilson dans le pays des Matabélés.

M. Labouchère, n'assistant pas à la séance, n'a pu poser la question annoncée hier relative à l'évacuation de l'Egypte.

M. Dalziel demande quelle sera la position du duc de Cobourg en cas de guerre avec l'Allemagne.

M. Rigby demande un avis favorable à cette question.

M. Rigby dit qu'il n'y a aucune illégalité à employer des esclaves pour fournir du charbon aux vaisseaux dans les eaux du protectorat anglais.

M. Bowles demande si les vaisseaux anglais entrant dans un port étranger peuvent recevoir des esclaves et refuser leur reddition.

— Certainement, répond M. Rigby.

Sir E. Grey dit que, si des esclaves sont retenus illégalement en captivité à Zanzibar, c'est le devoir des fonctionnaires anglais de les protéger.

La Chambre reprend la discussion de l'article 19 du bill créant des conseils de paroisses.

L'amendement Fowler, admettant les femmes comme membres de l'administration de l'Assistance publique, est adopté.

Les indemnités aux agents des postes

Paris, 29 décembre. — Le gouvernement a demandé aux Chambres au cours de la session qui vient de finir, un crédit pour indemniser les agents des postes et des télégraphes en raison du surcroît de travail qui leur est incombé au moment des élections générales des 20 août et 3 septembre derniers. Le crédit voté par le Parlement s'élève à 632,000 francs. La répartition vient d'en être faite par l'administration sur les bases suivantes :

15 fr. à chacun des 22,101 facteurs des circonscriptions où il n'y a eu qu'un seul tour de scrutin, 331.515 fr.

20 fr. à chacun des 6.630 facteurs des circonscriptions où il y a eu deux tours de scrutin, 132.600 fr.

15 francs à chacun des 1,003 gardiens de bureaux, 15.045 francs.

20 francs à chacun des 176 brigadiers-facteurs chargés de veiller sur les divers points des départements à la régularité de la distribution des correspondances, 3.520 francs.

15 francs à chacun des 100 facteurs des télégraphes ayant pris part, en dehors de leurs occupations, aux opérations postales, 1.500 francs.

50 francs à chacun des 312 commis-principaux et 40 fr. à chacun des 2,235 commis et receveurs de bureaux simples, 105 000 francs.

Il y a, en outre, une somme de 10.000 fr. pour vacations supplémentaires pour le timbrage des bandes et des journaux, et 20,000 fr. pour service supplémentaire de nuit dans les bureaux télégraphiques.

Enfin une provision de 13,000 francs est réservée dans le but de réparer les omissions qui ont pu se produire.

Depuis 1877, on a accordé des indemnités de ce genre après chaque renouvellement général de la Chambre des députés; notamment après les élections de 1889, le montant total des indemnités s'était élevé à 577,000 fr.

Bourse commerciale de Paris du 29 décembre

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Alcools			**Blés**			**Farines**		
Cour.	34 75	35 ..	Cour.	20 45	20 50	Cour..	43 85	44 ..
Janv.	34 75	35 25	Janv.	20 50	20 50	Janv.	43 80	43 50
4 pre.	35 50	35 75	J.-Fé.	20 50	20 50	J.-Fév.	43 50	43 75
4 mai	36 50	36 75	4 pre.	20 80	20 90	4 pre.	43 75	44 ..
			4 mai	21 ..	21 25	4 mai	44 35	44 50
						Corbeil	48 ..	48 ..
Seigles			**Avoines**			**Sucres**		
Cour.	15 ..	15 ..	Cour.	20 25	20 ..	Cour..	37 37	37 37
Janv.	15 ..	15 ..	Janv.	19 75	19 75	Janv..	37 50	37 50
J. Fé.	15 ..	15 ..	J.-Fé.	19 75	19 75	4 prem	37 75	37 50
4 pre.	15 ..	15 ..	4 pre.	19 75	19 75	4 mars	38 ..	37 75
4 mai	15 ..	15 ..	4 mars	19 70	19 50	4 mai.	38 ..	37 87
Colza			**Lin**			Roux..	34 50	.. ..
Cour	53 ..	53 ..	Cour.	46 75	46 75	Raffin	110 ..	110 ..
Janv.	53 ..	53 ..	Janv	46 75	46 75			
4 pre.	53 50	53 50	4 pre.	47 ..	47 ..			
4 mars	53 75	53 75	4 mars	47 50	47 50			

LE HAVRE, 28 décembre (*Cote de la Clearing-House*).

COTONS					
Décembre..	48 75	Avril	50 ..	Août	51 50
Janvier	48 60	Mai	50 50	Septembre..	.. ..
Février	49 10	Juin	50 75	Octobre	.. ..
Mars	49 60	Juillet	51 10	Novembre	.. ..
CAFÉS					
Décembre..	102 50	Avril	100 ..	Août	97 25
Janvier	101 50	Mai	99 75	Septembre..	.. ..
Février	102 25	Juin	99 ..	Octobre	.. ..
Mars	101 75	Juillet	98 ..	Novembre	.. ..

PARIS-LA-VILLETTE 28 décembre.

VIANDE NETTE

Qualit.	1re	2e	3e	Prix extrêmes	
Bœufs	1.54	1.34	0 94	0 94	à 1.60
Vaches	1.44	1.30	0.90	0 82	1.48
Taureaux	1.24	1.00	0.82	0.78	1.28
Veaux	2 24	2 04	1 80	1 26	2.40
Mouton	1.84	1.68	1.48	1.40	1.90
Porcs	1.52	1.50	1.46	1.48	1.54